



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**OBJET DU MARCHE :
ANIMATION DU CENTRE D'INSPIRATION DE WAY4SPACE – 2026/2027**

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date limite de remise des offres :
Mardi 24/11/2026 à 18h00**

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

WAY4SPACE

Siret : 908 701 469 00011

Adresse siège : 25 Avenue BERLINCAN – 33 160 Saint-Médard-en-Jalles

<https://www.way4space.com/>

Contact : Mme G. PETAUX

Mobile : +33 6 16 57 27 94

E-mail : g.petaux@way4space.com

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr/entreprise>

2. OBJET DU MARCHÉ

Prestations d'accompagnement de Way4Space en vue de l'animation du Centre d'inspiration. Cet accompagnement se fera par la mise en place d'un atelier d'idéation annuel et de la montée en maturité d'un concept.

CPV 73200000-4 Services de conseil en recherche et en développement

3. ETENDUE ET DECOMPOSITION DU MARCHÉ – DUREE

3.1. Procédure de marché – Forme et étendue du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Les modalités de publicité et de mise en concurrence sont déterminées en fonction de la nature et du montant estimé du besoin, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le marché est soumis au Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, sous réserve des éventuelles dérogations expressément prévues dans les documents particuliers du marché.

3.2. Décomposition du marché

Le présent marché porte sur une prestation globale et indissociable, qui ne peut être décomposée en prestations distinctes. Il n'est donc pas alloti.

3.3. Durée du marché – Modalités de reconduction

Le marché est conclu pour une durée ferme de 13 (treize) mois maximum à compter de la date de sa notification. Il ne fera pas l'objet d'une reconduction.

3.4. Montant marché – Prix du marché

Les prix sont indiqués dans le détail des prix unitaires/forfaitaires produit par le Titulaire et selon le cadre joint à la consultation.

3.5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées ; les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

4. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le mode de règlement est le virement bancaire.

5. CONDITIONS D'EXECUTION

Les conditions relatives aux modalités administratives et techniques pour l'exécution du présent marché sont fixées dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) joints dans les documents de la consultation.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

6.1. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [Portail des marchés publics \(demat-ampa.fr\)](http://demat-ampa.fr)

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses particulières (CCP),
- le cadre du détail des prix unitaires et/ou forfaitaire (DP).

6.2. Modifications de détails au dossier de consultation des entreprises

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les documents relatifs à sa candidature et son offre tels que mentionnés dans les paragraphes ci-après.

7.1. Présentation des candidatures

Le candidat fournira les documents suivants :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent), précisant, le cas échéant, la composition du groupement ;
- Une déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique et qu'il satisfait à ses obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, si nécessaire.

Les candidats peuvent également présenter leur candidature sous la forme d'un Document unique de marché européen (DUME), conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles gratuitement sur le site de la Direction des affaires juridiques du ministère chargé de l'Économie : <https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique/reglementation-de-la-commande-publique/formulaires-de-la-commande-publique>

7.2. Capacité économique et financière

Le candidat fournira :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une preuve d'assurance couvrant l'ensemble des risques professionnels.

7.3. Capacité technique et professionnelle

Le candidat fournira :

- Une présentation de ses effectifs et des moyens humains mobilisables ;
- Une liste des principales prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, précisant leur montant, leur date et leur destinataire ;
- Une présentation des qualifications et expériences professionnelles des intervenants pressentis.

Le candidat pourra justifier de ses capacités par tout moyen de preuve approprié.

Lorsqu'il s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il devra justifier de leurs capacités et produire un engagement écrit attestant qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

7.4. Groupement d'entreprise

L'offre pourra être présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Les candidats ne pourront pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Après attribution du marché, l'opérateur économique devra revêtir la forme juridique suivante : entreprise unique ou groupement d'opérateurs conjoint.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, il est expressément demandé que le mandataire conjoint soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

8. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

8.1. Contenu des offres

L'offre contiendra les éléments suivants :

- **Une note méthodologique présentant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des missions, les compétences spécifiques et les moyens techniques** dont le candidat dispose, et plus précisément :
 - Détail de la méthodologie et de l'organisation de la mission sur la durée du marché,
 - Planning proposant le nombre de jours prévisionnel nécessaire à l'accomplissement de la mission, avec le détail de la répartition du temps passé pour la mission (justifiant le budget dédié proposé),
 - Une présentation des différents intervenants (compétences acquises, expériences, etc.).

Le candidat peut joindre tout autre renseignement, justification et observation qu'il juge utile de préciser pour étayer la qualité technique de son offre.

- **Une offre financière détaillée** tenant compte de l'ensemble des dispositions prévues au CCP et selon le cadre du détail des prix joint au dossier de consultation.

8.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

9.1. Date limite de réception des candidatures et des offres

La date limite de réception des candidatures est fixée **au mardi 24/11/2026 à 18h00. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.**

9.2. Modalités d'envoi électronique des candidatures et des offres

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres devront être transmises exclusivement par voie électronique via le profil acheteur :

[Portail des marchés publics \(demat-ampa.fr\)](https://demat-ampa.fr)

Les documents devront être transmis dans des formats électroniques couramment utilisés.

Les plis déposés après la date et l'heure limites de réception ne seront pas retenus. Les candidats sont invités à anticiper les délais nécessaires à leur transmission.

La signature électronique des documents contractuels sera effectuée après attribution du marché, via la plateforme *LiveConsent*, dans le respect de la réglementation applicable à la signature électronique des marchés publics.

10. CONDITIONS DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures et les offres seront examinées conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les candidatures incomplètes pourront faire l'objet d'une demande de complément, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Les offres irrégulières pourront être régularisées dans les conditions prévues à l'article R. 2152-2 du même code.

10.1. Critères de sélection des candidatures

L'examen des candidatures portera sur les garanties et capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat à assurer les prestations demandées.

10.2. Critères d'attribution des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue après appréciation des offres selon les critères pondérés suivants :

DESIGNATION	PONDERATION
Critère 1 – Qualité d'expertise de l'équipe affectée au projet appréciée à partir des éléments renseignés sur la note méthodologique produite par le candidat, à savoir : - Le profil des intervenants, leurs qualifications, leurs compétences et expériences respectives / 30 points	30%
Critère 2 - Modalités d'exécution des prestations appréciée à partir des éléments renseignés sur la note méthodologique produite par le candidat, à savoir : - A partir de ses diverses expériences, méthodologie pour l'organisation de la mission, comprenant le fonctionnement, l'adaptabilité et la présence sur site de l'équipe dédiée, les modalités de communication et d'échanges avec Way4Space, la planification de la mission, la capacité d'identification des points ou jalons critiques et leurs modalités de résolution / 25 points	25%
Critère 3 - Prix des prestations , apprécié sur la base du détail des prix renseigné par le candidat / 35 points	35%
Critère 4 - Critère environnemental , apprécié au regard des mesures concrètes proposées par le candidat pour limiter l'impact environnemental de l'exécution des prestations / 10 points	10%

Les offres seront classées selon la note globale obtenue sur 100 points.

10.3. Négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sans négociation.

Dans le cas où une phase de négociation est envisagée à l'issue de la phase d'analyse des offres, le Pouvoir Adjudicateur engagera des négociations avec 3 candidats maximum et dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

La négociation aura pour objet – dans le respect de l'objet du marché et de ses prescriptions minimales – de faire converger les intérêts du Pouvoir Adjudicateur et du futur titulaire du marché.

La phase de négociation pourra se dérouler soit par courriel, soit sur entretien téléphonique, soit sur entretien en visio-conférence ou encore, sur entretien individuel au siège du Pouvoir Adjudicateur.

À l'issue des négociations, les offres seront à nouveau analysées et classées selon les critères définis à l'article 10.2.

10.4. Déclaration sans suite

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le présent marché et de déclarer la procédure sans suite à tout moment pour un motif d'intérêt général.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir toutes les informations complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 3 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures une **demande écrite via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur** :

[Portail des marchés publics \(demat-ampa.fr\)](http://demat-ampa.fr)

Il ne sera répondu à aucune question formulée par un autre moyen.

12. REGLEMENT ET LITIGES, ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'instance chargée des recours est le :

Tribunal Administratif de Bordeaux,
9 Rue Tastet, CS 21490 – 33063 BORDEAUX,
Tél : 05 56 99 38 00 / Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Les recours suivants peuvent être exercés devant le Tribunal administratif compétent :

- Référé précontractuel, conformément aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative, jusqu'à la signature du marché ;
- Référé contractuel, conformément aux articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative, après la signature du marché, dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du même code ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État du 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994.

Les autres voies de recours prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur demeurent applicables.